

Saskatchewan.—Réorganisé en 1950, le ministère de la Santé publique comprend maintenant les quatre divisions principales suivantes: services de prévention, services sanitaires régionaux, services médicaux et hospitaliers et services de psychiatrie. La Commission d'organisation des services de santé fait fonction d'organisme de consultation et d'organisation pour les grandes questions de programme et d'administration du ministère.

La Division des services de prévention comprend les services suivants: lutte contre les maladies transmissibles, hygiène infantile, laboratoires, lutte antivénéérienne, service d'infirmières, hygiène dentaire, alimentation et salubrité publique. Le Service de la lutte contre les maladies transmissibles distribue gratuitement des vaccins et des sérums aux médecins, services sanitaires et hôpitaux et surveille les programmes d'immunisation et les cliniques pour la poliomyélite de Saskatoon et de Regina. Le Service de l'hygiène infantile, qui assure des services aux enfants infirmes, maintient des unités mobiles de consultation et un centre de rétablissement au bénéfice des malades atteints de paralysie cérébrale. Les Laboratoires provinciaux répondent aux besoins de la santé publique et fournissent gratuitement certains médicaments et produits biologiques. Le Service d'infirmières s'occupe sur place des programmes de lutte contre les maladies vénériennes, la tuberculose et les maladies mentales et autres programmes de santé publique.

La Division des services sanitaires régionaux est chargée de l'organisation de régions sanitaires qui sont administrées par des conseils régionaux élus mais dont le personnel est nommé et une partie des frais acquittée par la province. Sept des douze régions envisagées sont déjà établies. Outre les services sanitaires généraux assurés dans toutes les régions, celle de Swift-Current possède un programme de soins médicaux comprenant la médecine générale, la médecine spécialisée, le diagnostic et certains services dentaires. Le programme est financé par des cotisations personnelles et des taxes foncières et des contributions provinciales. Il existe, en outre, dans plusieurs régions des régimes municipaux de services médicaux en vertu d'un contrat passé entre la municipalité et le médecin.

La Division des services médicaux et hospitaliers s'occupe de l'administration du programme des services hospitaliers de la Saskatchewan. Les soins hospitaliers sont accessibles à tous les résidents en vertu du programme hospitalier obligatoire financé par une taxe annuelle de \$10 pour les personnes de 18 ans et plus et de \$5 pour les autres, à concurrence de \$30 par famille; la province fournit les fonds supplémentaires requis. L'agence provinciale chargée des soins hospitaliers et du traitement des assistés sociaux acquitte leur taxe. Outre les soins hospitaliers gratuits, des services médicaux, dentaires et optiques et quelques médicaments sont fournis aux vieillards et aveugles pensionnaires et à leurs familles, aux mères bénéficiaires d'allocations ainsi qu'aux assistés sociaux et aux pupilles de la province.

La Division des services de psychiatrie surveille les hôpitaux de psychiatrie et administre les services communautaires de cette nature, y compris les cliniques. La province fournit des soins et des traitements gratuits à tous les malades mentaux et aliénés qui doivent être hospitalisés. Le programme antituberculeux de la province est mis en œuvre par la Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan. Des cliniques fixes et mobiles assurent un service de diagnostic et de pneumothorax tandis que des subventions provinciales de tant par jour et des impôts municipaux défraient les soins et les traitements hospitaliers. La Commission du cancer de la Saskatchewan coordonne toutes les mesures anticancéreuses et maintient à Saskatoon et à Regina des cliniques de consultation, de diagnostic et de traitement soutenues par le public.